



Genève, le 18 mai 2022

## Le Conseil d'Etat

2078-2022

Conseil national  
Commission de la sécurité sociale et de  
la santé publique  
Monsieur Albert Rösti  
Président  
Palais du Parlement  
3003 Berne

**Concerne : 16.504 Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang**

Monsieur le Président,

Notre Conseil a pris bonne connaissance de l'avant-projet de modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>) dont l'objectif est de garantir l'approvisionnement en sang et la gratuité du don du sang.

Avec l'évolution démographique de la population et la prise en charge de personnes atteintes de cancer, les besoins civils en don du sang sont et seront en augmentation. Pour faire face à cet accroissement prévisible, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique de Conseil national propose d'apporter une modification de la loi afin de promouvoir la sécurité de l'approvisionnement en sang et en produits labiles dans le respect des exigences de qualité élevées, non seulement par le financement de la transfusion sanguine en Suisse avant que la pénurie ne menace, mais aussi en inscrivant dans la législation la gratuité du don du sang. La gratuité du don du sang s'appliquera en Suisse et pour toute importation de sang ainsi que de produits sanguins labiles.

En raison d'un risque de transmission de maladies du donneur, considérant la modification des délais de suspension provisoire ou temporaire du don du sang mise en place dans différents pays, de l'état de la science et de la technique, la modification de la loi sur les produits thérapeutiques propose qu'aucun donneur ne soit exclu d'un don de sang notamment en raison de son orientation sexuelle.

Le canton de Genève salue les trois propositions de modification de la loi et les soutient. Toutefois, il relève que les conditions à remplir par les allocataires pour bénéficier des aides

financières sont nombreuses et difficilement quantifiables, il conviendra donc de s'assurer que ces exigences ne seront pas un frein à la mise à disposition de ces aides en cas de nécessité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

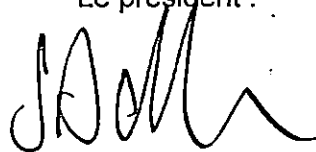
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Bighetti

Le président :



Serge Dal Busco